

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Mai 2019**

OBJET : Convention de disponibilité pour le développement du volontariat entre le département des Bouches-du-Rhône et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de disponibilité pour le développement du volontariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, et en cas de besoin, des avenants à cette convention, dont le projet est joint en annexe au rapport.

La recette envisagée à l'article 9 de la convention sera imputée au chapitre 74 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**